REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **05 novembre 2015**

PREFECTURE du RHONE
Reçu le 10 NOV. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

Compte rendu affiché le **12 novembre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **30 octobre 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Yvan MARGUE**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet :

15.11.0388
Dotation politique de la ville 2015

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la Dotation de Développement Urbain (DDU) est attribuée, depuis 2014, à 120 villes particulièrement défavorisées. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale par un soutien renforcé aux quartiers.

La nouvelle loi de finances 2015, a transformé la dotation de développement urbain en dotation politique de la ville (DPV), conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale. Les crédits relevant de cette nouvelle dotation seront inscrits dans la programmation du contrat de ville et les actions financées devront à ce titre répondre aux enjeux prioritaires fixés par la convention d'application de ce contrat.

Le montant total des crédits ouverts au titre de 2015 est maintenu à 100 millions d'euros. Pour les communes de la Métropole de Lyon, l'enveloppe disponible est de 4 152 416 €.

Nous avons proposé pour l'attribution de la DPV 2015 des projets répondant aux objectifs du contrat de ville, c'est à dire prioritairement l'éducation, mais aussi la culture, la prévention et tranquillité, l'amélioration du cadre de vie des habitants et le développement social et le vivre ensemble.

Par un courrier en date du 10 septembre 2015, Monsieur le Préfet du Rhône a rendu son arbitrage sur la répartition de l'enveloppe allouée au département. Le montant total de la DPV 2015 pour Vaulx-en-Velin s'élève à 1 596 000 €.

Monsieur le Préfet a retenu six actions proposées pour les montants suivants :

- En investissement :
  - 400 000 € réhabilitation du groupe scolaire Grandclément - phase II et III
  - 49 224 € mise en œuvre du plan d'équipement numérique
  - 656 027 € renouvellement du simulateur du Planétarium
  - 330 750 € acquisition et aménagement des locaux de la police municipale - phase acquisition

- En fonctionnement :
  - 94 399 € action « sports à loisir »
  - 65 600 € action « projet langage »

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver les actions retenues ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer la convention pour le versement de la DPV 2015 sur la base des actions retenues par la Préfecture telles que définies dans le tableau en annexe.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

➢ Approuve les actions retenues ;

- Autorise Madame la Maire à signer la convention pour le versement de la DPV 2015 sur la base des actions retenues par la Préfecture telles que définies dans le tableau en annexe.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY

TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS RETENUES A LA DPV 2015 - VAULX-EN-VELIN

N°	Intitulé de l'opération	Investissement ou Fonctionnement	Descriptif	Objectifs prioritaires au regard de l'annexe II	COUT HT	DDU Sollicité/ HT		COMMUNE HT	autres financement public	préciser	AUTRES	préciser	Décision du Préfet
						TAUX	MONTANT						
I	"LE PLANETARIUM"	Investissement	Renouvellement du simulateur pour de nouvelle solution de projection	Objectif 1	1 100 000	65%	715 000	385 000					656 027
II	GROUPE SCOLAIRE GRANDCLEMENT	Investissement	Ecole élémentaire réhabilitation et extension en lien avec l'augmentation des effectifs sur le ville. Ce groupe scolaire des années 1930 n'a pas connu d'opération lourde de rénovation depuis sa construction, hormis la réfection des toitures en 2008. Le présent dossier concerne les travaux des phases 2 (réhabilitation complète de l'aile Ouest) et 3 (aménagement de la nouvelle cour au Nord).	Objectif 1	1 103 056	55%	606 681	496 375					400 000
III	PLAN D'EQUIPEMENT NUMERIQUE	Investissement	La mise en œuvre de l'école numérique doit permettre le renforcement de la cohérence éducative de la commune initiée au travers du projet éducatif de territoire via l'utilisation d'outils innovants et performants	Objectif 1	348 896	14%	49 224	261 672	38 000	Appel à projet Plan numérique Ministère Education national			49 224
IV	POLICE MUNICIPALE	Investissement	Acquisition de m² en rez-de-chaussée immeuble "Le Copernic", aménagement des locaux pour la police municipale	Objectif 5	735 000	45%	330 750	404 250					330 750
				TOTAL INVESTISSEMENT	3 286 952		1 701 655	1 547 297	38 000		-		1 436 001

N°	Intitulé de l'opération	Investissement ou Fonctionnement	Descriptif	Objectifs prioritaires au regard de l'annexe II	COUT TTC	DDU Sollicité/ TTC		COMMUNE TTC	autres financement public	préciser	autres	préciser	Décision du Préfet
						TAUX	MONTANT						
I	PROJET LANGAGE	Fonctionnement	Ce projet se singularise par la volonté d'agir sur les différents temps de l'enfant, particulièrement le temps périscolaire. Il s'agit de remédier aux déficits langagiers par une action précoce, intensive et inter-catégorielle.	Objectif 1	82 000	80%	65 600	16 400					65 600
II	SPORTS A LOISIR	Fonctionnement	Activités sportives en plein air en plusieurs points de la ville en période d'été et d'hiver	Objectif 1	155 856	61%	94 399	40 457	21 000	VVV			94 399
				TOTAL FONCTIONNEMENT	237 856		159 999	56 857	21 000		-		159 999
				TOTAL DPV 2015			1 861 654						1 596 000

Le numéro d'ordre détermine les priorités pour la ville

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION 2015
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

FONCTIONNEMENT

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les objectifs fixés par le contrat de ville du 2 juillet 2015 de la Métropole de Lyon pour 2015-2020 ;

Vu la note d'information n° INTB1507982N du 8 juin 2015 arrêtant la liste des communes éligibles à la dotation politique de la ville pour 2015 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes éligibles du département du Rhône en 2015 ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

ENTRE :

L'Etat, représenté par M. Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes,
préfet du département du Rhône

d'une part,

ET

La commune de Vaulx-en-Velin
Représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de la commune de Vaulx-en-Velin
Adresse : Hôtel de Ville – Place de la Nation – 69120 Vaulx-en-Velin

Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de la convention

Par la présente convention, l'Etat s'engage à subventionner les projets suivants :

- Projet langage
- Sports à loisir

présentés par le bénéficiaire dans le cadre de son éligibilité à la dotation politique de la ville en 2015.

Article 2 : Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Intitulé de l'opération	Projets	Objectifs au regard des approches thématiques définies dans le contrat de ville	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
Projet langage	Fonctionnement	Pilier cohésion sociale éducation – objectif 1	01/01/2015	31/12/2015
Sports à loisir	Fonctionnement	Pilier cohésion sociale Développement social et vivre ensemble - objectif 3	01/01/2015	31/12/2015

Le bénéficiaire est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution de chacune des opérations.

.../...

Article 3 : Dispositions financières

L'Etat s'engage, au titre de l'année 2015, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention :

- **n° 1 " Projet langage "** à hauteur de 80,00 % du coût de fonctionnement du projet.
  Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 82 000,00 € (TTC) pour l'année 2015, le montant total que l'Etat versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **65 600,00 €.**

- **n° 2 " Sports à loisir "** à hauteur de 60,57 % du coût de fonctionnement du projet.
  Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 155 856,00 € (TTC) pour l'année 2015, le montant total que l'Etat versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **94 399,00 €.**

Article 4 : Modalités de versement de la subvention :

La subvention sera versée au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et en une seule fois.

Un bilan technique et financier de l'opération devra être produit pour chaque action au maximum 6 mois après la fin de l'action.

L'ordonnateur est le préfet du département du Rhône.
Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques Rhône-Alpes.

L'État se libérera de la somme due au compte ouvert au nom du bénéficiaire.

Intitulé du compte à créditer : Trésorerie de Vaulx-en-Velin

Nom établissement	Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
Banque de France	30001	00497	F6910000000	15

Article 5 : Durée de la Convention :

La présente convention est établie jusqu'au 31 juillet 2016.

Article 6 : Engagements de la commune :

L'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'Etat. Le bénéficiaire de la subvention doit répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin.

Article 7 : Clause de reversement

En cas de non-exécution de l'action décrite à l'article 2, le bénéficiaire sera amené à reverser à l'Etat la totalité de la subvention perçue.

En cas d'exécution partielle ou imparfaite du projet, le reversement sera dû proportionnellement.

.../...

Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la subvention décidée par la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'Etat,
Le préfet de la région Rhône Alpes,
préfet du département du Rhône,

Pour le bénéficiaire,
Madame la maire,

Hélène GEOFFROY

Annexe technique et financière

Intitulé de l'opération : **projet 1 : Projet langage**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		**Recettes**	
Achats d'études et de prestations de service – conception du dispositif	22 833,00 €	DPV	65 600,00 €
Services extérieurs	20 000,00 €	Ville	16 400,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires Formation, animations, observation	15 167,00 €		
Publicité, publication, production de vidéos de formation	24 000,00 €		
Total TTC	**82 000,00 €**	**Total**	**82 000,00 €**

Intitulé de l'opération : **projet 2 : Sports à loisir**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		**Recettes**	
Achats d'études et de prestations de services – achats de fournitures	26 167,00 €	DPV	94 399,00 €
Services extérieurs sous-traitance générale - locations	113 494,00 €	VVV	21 000,00 €
Autres services extérieurs publicité, publications - déplacements missions	16 195,00 €	Ville	40 457,00 €
Total TTC	**155 856,00 €**	**Total**	**155 856,00 €**